

vous allez nous juger sur notre programme politique. Mais il n'a pas été question d'augmentation de taxes avant les élections générales et c'est la finesse du parti au pouvoir d'administrer le pays comme il le fait depuis 30 ou 35 ans.

Au début du mandat, on impose des taxes dans tous les domaines. A la fin du mandat, vers la troisième année, on commence à donner des «suçons», des bonbons aux électeurs et on leur demande alors de voter en leur rappelant les «suçons» de la dernière année. Cela a toujours été la même chose, monsieur l'Orateur, et je dis que si le ministre et son gouvernement avaient montré, avant les élections, la vraie image financière à la population canadienne, naturellement, les résultats des élections n'auraient pas été les mêmes.

Je vois, ici, le ministre du Revenu national (M. Côté) qui me fait un signe d'approbation.

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** Je saluais monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Asselin:** Je m'excuse, il dit qu'il saluait l'Orateur.

Je sais que le ministre comprend que si son gouvernement avait été franc envers l'«électorat» lors des dernières élections, s'il avait dit tout simplement aux électeurs quelle était la situation financière du gouvernement, on aurait élu moins de députés libéraux. Ce soir, nous connaissons les conséquences de cette politique d'improvisation du gouvernement.

Je dis au ministre—il le sait depuis fort longtemps—que le ministre de la Couronne qui se présente à la Chambre pour faire adopter un bill doit prouver qu'il a raison de le faire. Ce n'est pas aux députés de prouver au ministre qu'il a tort d'imposer des taxes, et si je lis attentivement le discours que le ministre a prononcé au stade de la motion portant deuxième lecture du bill, je constate que la seule raison qu'il a invoquée pour augmenter le tarif des postes était son désir de combler un déficit. Je répète—je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure—qu'il aurait été plus logique que le ministre commence par étudier ce qui va mal au sein du ministère des Postes, pour ensuite procéder à la réorganisation des postes. D'ici quelques années, le ministre sera aux prises avec le problème de l'automation et il devra prendre d'autres décisions. Avant d'augmenter les taxes, le ministre devrait connaître le problème qui se pose dans le domaine des postes et non pas se présenter tout simplement comme un administrateur et dire, comme il pourrait le faire à la Bourse de Montréal: J'ai un déficit, il me faut tant d'argent, j'impose telles taxes. C'est à peu près le discours que le ministre a fait l'autre jour.

[L'hon. M. Asselin.]

Évidemment, certains députés de l'opposition se sont opposés et s'opposent encore à la mesure. Nous étions tellement fiers, monsieur l'Orateur, lorsque nous avons entendu dire qu'il y avait des députés ministériels qui s'opposaient également à la mesure.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Vous êtes mal renseigné.

**L'hon. M. Asselin:** Non. Pourtant, cela a été publié dans les journaux. Je pense que le ministre lui-même l'a dit, comme en fait foi la page 1603 du *hansard*, et je cite:

Cependant, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette dernière réduction de service, il est devenu manifeste, à la suite des plaintes qui m'ont été formulées, notamment par des députés, dont 35 bons hommes...

**Une voix:** Des libéraux.

**L'hon. M. Asselin:** Évidemment qu'il s'agit de libéraux!

... et le député de Gaspé (M. Cyr)...

Évidemment, le ministre devait transmettre son petit message politique; on lui pardonne tout cela et on sait que cela se fait dans tous les Parlements. On pensait que le petit message politique n'irait pas plus loin que cela. Mais l'encensoir est sorti et c'est alors que nous avons vu l'honorable député de Gaspé se lever à la Chambre et dire: «L'opposition devrait arrêter de parler, on devrait l'adopter, ce bill-là». Il a commencé à encenser le ministre des Postes. Il était évident que le député de Gaspé avait passé au rouleau compresseur: c'était facile à voir et à deviner. Quant aux 35 autres députés qui le soutenaient, on n'en a pas entendu parler. On a dit au député: Écoute un peu, prends ta place, prends ton trou et fais un beau discours pour appuyer le bill.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'honorable député de Charlevoix affirme que 35 députés libéraux s'opposent au bill et tout de suite après, il dit que ces 35 députés s'opposent à un article du bill. Il y a une différence et il ne faudrait quand même pas que le député de Charlevoix rapporte des inexactitudes.

• (4.40 p.m.)

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, je demanderais à l'honorable député de suivre mon discours plus attentivement, car il ne l'a pas compris.

J'ai simplement fait remarquer que le ministre avait dit—et les comptes rendus des journaux en font foi—que le député de Gaspé avec 35 députés libéraux s'opposaient à la mesure du ministre. Le député de Trois-Rivières sait fort bien que s'il pouvait dévoiler